

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 AVRIL 2010 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 23 avril 2010

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. BRAIZE Alain - Mme. LAVERY Joséphine - Mme FAVRE Annie - Mme. DUMAS Claudine - M. MUFFAT Roger Serge - M. RICCI Pierre - M. PERSIN Franck - M. PEERSMAN André - Mme LANVERS Edith

Absents et excusés : Mme TSCHOFEN Béatrice

Procurations : Mme TSCHOFEN Béatrice à Mme. DUMAS Claudine

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de M. PEERSMAN André

Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté

FINANCE :

Droit ouverts à la C.C.V.A :

La commune dispose concernant les crédits de voirie des droits ouverts suivant auprès de la C.C.V.A pour l'année 2010 :

	Report 2009	Droit 2010	Total droit 2010
Fonctionnement	33 789 €	30 220 €	64 009 €
Investissement	26 864 €	115 848 €	142 712 €

PARKING SOUTERRAIN :

Une réunion s'est déroulée ce jour avec les entreprises concernées par le problème de fuite dans le parking, le maître d'œuvre et Monsieur le Maire, afin de faire le point sur les mesures à prendre pour remédier à ces désordres.

Des essais vont être menés prochainement en présence des entreprises, pour identifier les zones à traiter.

Le dossier est suivi par la commission travaux

DOMAINE DU BARON :

Monsieur Serge MUFFAT, fait état de la réunion préparatoire avec les entreprises qui s'est déroulée ce jour sur le site.

Quelques points concernant l'amiante restent à vérifier, suite à la demande des services de la Direction du Travail.

Les travaux vont commencer le 19 mai et les travaux préparatoires dès le 3 mai.

Dans le cadre de la préparation du chantier, le Conseil Municipal donne son accord, pour la coupe de quelques arbres sur le site, pour permettre la mise en place du chantier et ne remettant pas en cause l'ensemble du massif, qui sera étudié plus précisément après la construction. Le coût de cette intervention est de 1.000 € pour la Commune.

Le suivi de chantier sera assuré par Monsieur Serge MUFFAT, assisté de Monsieur BREHIER Emile.

Financement :

La commission finance va lancer une consultation pour l'emprunt nécessaire à l'équilibre de l'opération.

EAU :

S.M.D.E.A :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la S.M.D.E.A n'a pas répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la commune, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable "La Glière, les Plagnettes".

Agence de l'eau :

Une subvention de 56 338 € a été allouée à la commune par cette dernière, pour les travaux de filtre à sable, conformément aux engagements pris pour cette réalisation terminée à ce jour.

Travaux renforcement réseau "La Bouverie - les Plagnettes"

Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offre, de retenir l'entreprise "Gramari" pour un montant de 205 541.87 € HT.

Le début des travaux est programmé pour début juin.

Ces travaux entraineront la mise en place d'une circulation alternée, à l'aide de feux tricolores et éventuellement de déviations.

Une réunion de préparation avec l'entreprise va être réalisée prochainement.

URBANISME :

Constructions illégales :

La commission urbanisme poursuit l'étude des dossiers.

Renouvellement de la télécabine :

La S.E.R.M.A a déposé un permis de construire pour le renouvellement de la télécabine d'Ardent.

Les travaux consistent au changement de la structure, pylônes, machinerie, câbles, sans modification de l'enveloppe des gares actuelles.

Ces travaux, sont le dernier investissement, que devait effectuer la S.E.R.M.A, dans le cadre de la convention de concession du domaine skiable, actuellement en vigueur.

Le débit de l'installation sera légèrement augmenté.

Il sera demandé à la SERMMA de confirmer la démolition des blocs bétons, support des anciens pylônes, afin de revenir au terrain naturel. Il sera également demandé que la SERMMA propose, pour les années à venir, un aménagement de la gare inférieure pour faciliter l'accès des handicapés, tant dans le sens de la montée que de la descente.

Monsieur le Maire précise, que la S.E.R.M.A, répond à son dernier engagement contractuel, tous autres projets d'aménagement devra faire l'objet de négociations dans le cadre d'une éventuelle prolongation de la concession et de la discussion d'un nouveau plan neige. Il serait d'ailleurs souhaitable que ce nouveau plan intègre également la gestion du domaine pendant la période estivale.

Il sera demandé par la Commune à la S.E.R.M.A, en période de pointe de mieux gérer le stationnement sur le parking, afin de l'optimiser.

Modification départ piste de "La Mossette" (crête d'Avoriaz) :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la station d'Avoriaz, la S.E.R.M.A, va reprofiler le départ de la piste en élargissant la plate - forme de départ pour la passer de 8 m à une vingtaine de mètres, à l'aide des remblais des chantiers d'Avoriaz.

La Commune donne son accord sur ce projet et veillera particulièrement à la qualité des matériaux de remblai, qui ne devront être source d'aucune pollution du site.

Ces travaux concernent environ 100 000 M3 de rocher et terre.

Une lettre précisant les précautions à prendre sera adressée à la SERMMA, en même temps que l'autorisation administrative pour ces travaux.

CABINET MEDICAL :

Monsieur le Maire évoque le problème de l'avenir du cabinet médical, avec le départ prochain à la retraite du docteur MASSON.

Il est évoqué la possibilité de reprise du cabinet par le docteur DANIEL.

Tenant compte du coût du marché immobilier dans notre secteur, il s'avère de plus en plus difficile, pour un jeune médecin, de pouvoir s'installer de nos jours en réalisant l'achat du matériel, des murs, plus une location pour son habitation.

Aussi, Monsieur le Maire indique que la Commune serait prête à intervenir pour permettre le maintien du cabinet médical sur la commune.

Cette aide, pourrait consister en l'acquisition par la commune des murs du cabinet actuel, en échange d'une location.

Monsieur le Maire précise, que les locaux actuels peuvent accueillir immédiatement 2 médecins et quelques travaux permettraient facilement l'installation d'un autre médecin ou professionnel de santé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à engager des négociations pour l'éventuelle acquisition par la Commune des murs, qui seraient loués aux médecins à un prix permettant leurs installations, sachant que les nouveaux médecins, ne peuvent plus être en honoraires libres. Le matériel serait acheté par les médecins.

Monsieur le Maire précise, que l'engagement financier de la commune serait limité, car en qualité de propriétaire des murs, cette dernière pourrait toujours revendre les murs, si le projet ne devait pas se pérenniser.

L'emprunt nécessaire à cette acquisition, pourrait être autofinancé par la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour que Monsieur le Maire poursuive les négociations en vue de permettre le maintien du cabinet médical.

L'avancement de ce dossier, sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Devenir M.G.E.N :

Monsieur le Maire, indique au conseil qu'il a fait part de la position de la commune, concernant l'éventuelle acquisition des locaux de la M.G.E.N par la C.C.V.A, qui doit se limiter seulement aux seuls locaux correspondant aux projets d'intérêt intercommunaux : cabinet médical, cuisine centrale, et non à l'ensemble du bâtiment. Le surplus de ces bâtiments est une affaire qui dépend de la commune de Saint Jean d'Aulps, et des projets qu'elle entend mener à bien sur ces locaux.

COMPTE RENDU DES COMMISIONS :

Numérotation et désignation des rues :

Le cabinet "Uguet" a été retenu pour mener cette étude, une réunion préparatoire va être organisée prochainement.

Panneau d'indication :

Les demandes de devis sont en cours, concernant la confection de panneaux d'indication d'activités de commerces, afin de permettre d'uniformiser ces affichages.

1er mai : Apéritif à la population

La réception de la population, s'effectuera sur la place de la mairie, à partir de 11 h, avec replis éventuel à la salle paroissiale, en cas de mauvais temps.

Fête du rattachement de la Savoie à la France :

Une fête sera organisée le 25 juillet pour l'occasion, avec présence d'un char, d'un colporteur, de buvettes, de l'harmonie et se clôturera par un apéritif.

C.C.A.S :

Un sondage en vu du voyage a été effectué auprès des anciens de la commune, pour préparer cette journée.

Location appartement école :

La commission C.C.A.S est en train d'étudier les candidatures pour les 2 logements actuellement disponibles à l'école, en privilégiant les familles ayant des enfants en âge **d'aller** à l'école.

Ecole :

Des travaux de sécurisation de l'escalier et de résolution des problèmes d'écoulement dans la cantine, seront menés cet été.

Commission environnement :

Un déversement d'alvins dans le lac a eu lieu dernièrement en présence d'un élu, dans le cadre de la nouvelle convention.

Il est précisé que dans le cadre du S.T.O.C du Chablais, le lac va être classé en zone naturelle.

Une réflexion est en cours, pour centraliser les différents affichages autour du lac

Algues :

Un contact a été pris avec une société suisse pour chercher des solutions à ce problème; une réunion va être prochainement organisée.

La Commune a déposé un dossier de subvention, pour cette opération;

DIVERS

Classement de la commune en station :

Monsieur Serge MUFFAT présente au Conseil les modalités pour classer la commune en station, en indiquant que Montriond remplit les conditions des nouvelles dispositions législatives pour demander ce classement.

Monsieur le Maire est d'accord sur le principe d'un classement en station, sous condition que ce classement n'entraîne pas des contraintes trop importantes pour la commune.

Le Conseil est chargé de réfléchir sur ce dossier.

Réunion publique du 28 mai 2010 :

La commission communication présente les grandes lignes de la réunion publique du 28 mai.

La population sera invitée à poser par avance ses questions, soit à la mairie, ou sur le site internet.

Des annonces dans la presse et des affiches seront installées dans les commerces

Projet E.S.F (Ecole de Ski français) :

La Commune donnera par bail le terrain à l'E.S.F de Montriond, qui construira son bâtiment, en intégrant le bâtiment actuel sur le site de la Lécherette.

Le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Restaurant des "alpagnes":

Une étude pour la réhabilitation du bâtiment est en cours et sera présentée lors d'un prochain conseil.

Chef - Lieu :

La commission est en train de lancer une consultation pour retenir un architecte, afin de poursuivre son travail et de finaliser sa réflexion.

Activité lac 2010 :

Le Conseil Municipal donne son accord de principe, pour la reconduction des activités habituelles, sur le site pour cet été.

Logo :

Dans l'attente du travail engagé sur la définition d'un nouveau logo, la commune fournira à la SERMA la police des caractères de MONTRIOND, sur la base du logo de l'office du tourisme.

A.D.S.L :

Les travaux consistent à tirer une ligne A.D.S.L entre le central de Morzine et le répartiteur de Montriond.

Dans ce cadre la Mairie est en cours de négociation avec M. GAILLARD Frédéric, pour acquérir la parcelle de terrain situé à l'intersection des routes départementales, au chef lieu, afin de pouvoir implanter les coffrets et aménager ce secteur à l'aide de 2 mazots.

Monsieur le Maire, informe le Conseil que des négociations sont en cours, sur la base de 175 €/m². Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour finaliser cette négociation sur cette base.

La séance est levée à 22 h 45